

Ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. En réponse à une question du député de Sudbury, le ministre a déclaré hier:

Le député ne devrait pas laisser entendre qu'il s'agit là d'une situation générale dans une province ou dans le pays.

Il parlait du problème du crédit d'impôt pour enfants, qui se pose à Terre-Neuve. Dans la lettre qu'il m'a adressée, voici ce que le ministre a dit:

Le gouvernement n'a pas pour politique de demander aux particuliers de céder leur crédit d'impôt pour enfants pour obtenir une aide financière.

Il a ajouté que le formulaire utilisé n'avait pas été autorisé par le ministère provincial des Services sociaux ni par son bureau régional. Le ministre confirme-t-il ces déclarations?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, monsieur le Président.

ON DEMANDE UN PROJET DE LOI

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le ministre s'est trompé hier et il se trompe aujourd'hui. J'ai sous la main une copie du formulaire et j'ai également le nom d'autres Terre-Neuviens disposés à déclarer sous serment qu'on leur a demandé de signer ce formulaire contre paiement de leur note d'électricité. Le ministre peut-il nous promettre aujourd'hui de proposer un projet de loi qui interdise cette pratique? Va-t-il donner l'ordre au gouvernement de Terre-Neuve de rembourser les crédits d'impôt pour enfants à tous les Terre-Neuviens qui ont été pénalisés par cette pratique que suit couramment le gouvernement de cette province?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la députée m'a demandé si je maintenais ces déclarations. Dans la lettre dont elle parle, j'ai signalé que c'était, d'après mes renseignements, la situation. Si elle avait lu toute la lettre, elle aurait noté cette remarque conditionnelle.

En outre, nous avons vérifié toute cette affaire parce que je pensais qu'elle la soulèverait peut-être aujourd'hui. Si la députée prend la peine d'examiner l'entente conclue entre les provinces et le gouvernement fédéral au sujet des allocations familiales et des crédits d'impôt pour enfants, elle constatera que l'on ne peut pas effectuer de retenues sur ces prestations. Des responsables de mes services se sont entretenus avec des représentants du gouvernement de Terre-Neuve qui ont affirmé que ce n'est pas la politique du gouvernement. Manifestement, si l'affaire Parsons n'est pas un cas unique, les autres affaires seront réglées comme le dossier Parsons; je le rappelle, le gouvernement fédéral n'approuve pas cette pratique et le gouvernement de Terre-Neuve n'a pas l'intention de la suivre.

Questions orales

LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE

LA SOCIÉTÉ PIONEER TRUST—LE SORT DES DÉPOSANTS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, la question que je pose à la ministre d'État aux Finances nous ramène encore une fois à l'affaire des banques. Je me demande si le gouvernement n'a pas adopté une politique de deux poids deux mesures à l'égard des banques du Canada. Le gouvernement fédéral vient de se porter à la rescousse de la Banque commerciale du Canada où des banques à charte et étrangères ont effectué des dépôts atteignant 150 millions de dollars. Par contre, il n'a rien fait pour la Pioneer Trust de la Saskatchewan qui détenait l'épargne d'un grand nombre de simples citoyens et d'organismes ordinaires comme des commissions scolaires, des associations sportives, un hôpital d'Estevan dirigé par des religieuses, ainsi qu'un million de dollars déposé par la ville de Regina. Pourquoi le gouvernement s'empresse-t-il d'aider ses amis les riches banquiers, alors qu'il ne fait rien pour les commissions scolaires, les hôpitaux dirigés par des religieuses et les simples citoyens?

● (1440)

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je dirai au député qu'à l'instar de la Pioneer Trust, de nombreuses institutions financières, y compris la Banque commerciale du Canada, comptent parmi leurs déposants et leurs emprunteurs des conseils municipaux, des hôpitaux et de simples citoyens. Je lui dirai également que c'est la direction de la Pioneer Trust qui a elle-même décidé de fermer ses portes après avoir perdu beaucoup de temps à chercher vainement des capitaux.

L'AIDE ACCORDÉE À LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, en quoi les Canadiens dont elle a parlé et qui avaient placé leur argent à la Banque commerciale du Canada diffèrent-ils de ceux qui, en Saskatchewan et en Alberta, avaient placé le leur à la Pioneer Trust? Qu'est-ce qui les distingue des religieuses qui dirigent un hôpital à Estevan, des agriculteurs à la retraite et des commissions scolaires de l'Ouest?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, les mesures prises après mûre réflexion dans le cas de la Banque commerciale ont rendu cette institution rentable. Si elle avait éprouvé des difficultés, c'était en raison d'un problème isolé. Si la Pioneer Trust n'est pas parvenue à trouver les capitaux nécessaires, c'est qu'elle était aux prises avec des problèmes graves et chroniques.